

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Technicien d'intervention sur sites nucléaires

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

Le technicien d'intervention sur sites nucléaires opère sur des sites nucléaires régis par une réglementation stricte en lien avec la sûreté nucléaire. Quel que soit le domaine technique, les actions sont encadrées par des procédures d'interventions, et impliquent la maîtrise des processus (qualité, sécurité, environnement...) et des règles (sites et clients).

Il applique continuellement les conditions de sécurité radiologique du secteur ou il intervient et au respect des consignes, lors des phases d'exploitation ou de maintenance (préparation, mise en place et/ou du déroulement de travaux, sur tout le périmètre du dossier technique).

En cas d'écart, il doit être capable d'intervenir de manière efficace et mettre en place selon les consignes de sécurité et de sûreté les dispositions visant à réduire ou à éliminer les risques d'expositions (contamination, irradiation, ...) dans le cadre de son intervention.

Dans le cadre de ces activités le technicien d'intervention sur sites nucléaires, ses missions (activités techniques d'intervention) peuvent concerner des actions de radioprotection, des actions de téléopérations à l'aide de manipulateur intégré en zone sensible, des actions de protections de site et de matières nucléaires, ...

Ses actions regroupent plusieurs volets :

- De type réglementaire (contrôle radiologique, contrôle de conformité du zonage de l'intervention, ...).
- De type administratif avec la consultation des documents applicables, Dossiers d'Intervention en Milieu Radioactif (DIMR), Fiche d'Evènement Radiologique et Chimique (FEREC), Fiche d'Information « Fast Action » (FIFA), ...
- De type technique avec l'utilisation des moyens d'intervention et la connaissance des systèmes techniques sur lequel il intervient (pompe, circuit, SAS, boîte à gants, filtres...)

Le volet sécurité et sûreté avec l'utilisation des moyens de contrôle et surveillance individuelle et collectif (dosimétries actives et passives, balise de surveillance, ...).

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- **La préparation, la réalisation et la finalisation de l'intervention sur site nucléaire ;**

Cette activité consiste à prendre connaissance de son environnement de travail et des conditions d'intervention par la recherche et la collecte des informations : éléments techniques (instructions, procédures, conduite à tenir, ...).

Elle consiste également à identifier et à renseigner les documents applicables à l'intervention (respect des procédures liées à la sûreté nucléaire et aux impératifs d'intervention, analyse des risques fonctionnels du matériel, respect des règles de radioprotection, ...).

Elle intègre la préparation et le repli du matériel dans le respect des procédures de sûreté et de sécurité (décontamination, matériel évacué, éventuels déchets triés dans les moyens dédiés, ...).

Elle intègre également la réalisation de l'intervention technique dans le respect de l'ensemble des règles de sécurité et de sûreté (mesures d'irradiation et de contamination, identification des zones d'intervention, condition d'intervention, mesure et surveillance de la dosimétrie, port de protections individuelles, vérification des protections collectives, confinement, tri des déchets, ...).

La finalité de cette activité est de préparer, réaliser et finaliser l'intervention méthodiquement et avec rigueur dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité afin de constituer un retour d'expérience.

- **La gestion d'un écart constaté sur site nucléaire et la réalisation d'un retour d'expérience ;**

Cette activité consiste à traiter un écart généré lors d'une intervention réalisée sur site nucléaire et d'appliquer une solution préétablie.

Cette activité consiste également à réaliser un retour d'expérience afin de capitaliser sur les écarts constatés et compléter la base des solutions préétablies.

La finalité de cette activité est de capitaliser sur les écarts constatés et d'alimenter les solutions avec les différentes expériences réalisées. Ce retour d'expérience est nécessaire à la reproductibilité des interventions sur sites nucléaires.

1.2. Environnement de travail

Lors des interventions, le technicien d'intervention sur sites nucléaires peut intervenir en intérieur ou en extérieur, et sur tout le périmètre attribué.

Le risque radiologique (contamination et irradiation) ainsi que tout autres risques (chimique, ATEX, ...) selon la nature des équipements et procédés présents sur les installations.

Le technicien d'intervention sur site nucléaire exerce son activité dans tous les secteurs de l'électronucléaire en amont et aval du cycle du combustible. Il peut également exercer dans les domaines industriels, le domaine médical, le domaine de la recherche, dès lors qu'il y a une présence d'une source radioactive.

Il exerce chez les exploitants nucléaires, mais également chez les sous-traitants du domaine nucléaire et les intervenants (PME/PMI et Groupes).

Afin d'accéder en zone contrôlée, certains équipements sont obligatoires (dosimètres, tenues spécifiques, ...) et d'autres nécessaires (Appareil de Protection des Voies Respiratoires (APVR), ...), selon le type d'intervention.

L'ensemble des moyens de protection est répertorié dans les documents applicables.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Il agit sous la responsabilité d'un chargé de travaux en milieu nucléaire ou d'un responsable hiérarchique. Dans ce cadre à partir d'une autorisation de travail ou d'une mission définie, il applique des modes opératoires et consignes de l'entreprise et ou du client.

Selon les organisations, le titulaire de la certification peut être amené à échanger avec certaines fonctions supports de l'entreprise ou du client :

- Technicien radioprotection,
- Consignataire (électrique, circuit vapeur, ...)
- Magasinier (dosimètre, matériel d'intervention spécifique, ...)
- Opérateur en salle de conduite (coupure d'une servitude spécifique, ...)

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences professionnelles	Connaissances associées
<p style="text-align: center;">BDC UC00022</p> <p style="text-align: center;">La préparation, la réalisation et la finalisation de l'intervention sur site nucléaire</p>	1. Préparer l'intervention sur site nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> • Documents (Dossier d'Intervention en Milieu Radioactif, cartographies, support, ...) • Repérage • Moyen de contrôle et de mesure • Utilisation du matériel adapté • Lecture de plan • Application d'un mode opératoire • Les documentations techniques (document de production, fiche d'instruction, plan de pièces...) • Les caractéristiques techniques des produits et outillages • Les règles QHSE et les risques liés à l'activité, • Habilitation lié à l'environnement d'intervention (nucléaire, chimique, ATEX,...) • Initiation au contexte du nucléaire
	2. Préparer et replier le matériel adéquat d'une intervention sur site nucléaire	
	3. Vérifier le respect des conditions d'intervention sur site nucléaire	
	4. Réaliser l'intervention sur site nucléaire dans le cadre des procédures établies	

<p>BDC UC00971</p> <p>La gestion d'un écart constaté sur site nucléaire et la réalisation d'un retour d'expérience</p>	<p><i>1. Identifier un écart suite à une intervention sur site nucléaire et appliquer les solutions préétablies</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consignes générales de radioprotection (habillement, balisage...) • Les risques liés à la radioactivité • PFI (Pratiques de Fiabilisation des Interventions) Criticité-Culture sureté • Habilitation lié à l'environnement d'intervention (nucléaire, chimique, ATEX,...) • Radioprotection et détection • Technique de décontamination • Techniques de démantèlement • Trier (Gestion) et identification des déchets et risques chimiques • Les procédés de décontamination • Sauveteur secouriste du travail • Radioprotection associée à la maintenance des boîtes à gants • Le vocabulaire, la symbolique et les abréviations propres aux grandeurs physiques de radioprotection • Les signalisations sonores et lumineuses • Les tolérances • Outils de communication
	<p><i>2. Effectuer un retour d'expérience suite à une intervention sur site nucléaire</i></p>	

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>1. Préparer l'intervention sur site nucléaire</p>	<p>A partir d'une intervention à préparer en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et les documents applicables.</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, mesures et contrôles, ...).</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mis à disposition.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Lors de la prise de poste ou d'intervention, les informations nécessaires sont recherchées et collectées. L'identification des éléments techniques nécessaires à l'intervention en s'appuyant sur les données et documents (instructions, procédures, données techniques ...) est effectuée méthodiquement et avec rigueur dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité de l'environnement de travail et en tenant compte de la nature et des impératifs d'intervention. Les opérations liées à la préparation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions. Adaptation du dossier technique sur le plan de la sécurité (respect des procédures liées à la sûreté nucléaire et aux impératifs d'intervention, analyse des risques fonctionnels du matériel, respect des règles de radioprotection...) et sur le plan de la qualité (respect du système qualité du site et de l'entreprise, traçabilité du dossier d'intervention, ...).</p> <p>En matière de moyens utilisés : La documentation associée à l'intervention est consultée, ainsi que l'ensemble des consignes et règles générales liées à l'environnement nucléaire.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place (composants, sous-ensemble, défaillance sur outillages, matériels, moyens de manutention, dysfonctionnements sur les dispositifs de sécurité, ...)</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (Equipements de protection individuelle appropriés aux situations, Equipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, ...) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté.</p>	<p>L'ensemble des conditions d'interventions sont connues.</p> <p>La préparation de l'intervention est effectuée dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité de l'environnement de travail et en tenant compte de la nature et des impératifs d'intervention</p> <p>L'ensemble des documents applicables sont consultés et les informations utiles sont précisément identifiées.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2. Préparer et replier le matériel adéquat d'une intervention sur site nucléaire</p>	<p>A partir d'une intervention à préparer ou réalisée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et des documents applicables.</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées :</p> <p>La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée :</p> <p>Le repli du matériel est effectué avec méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel inventorié de manière précise et exhaustive avant le colisage (exactitude des types de matériel et quantités) • Colisage réalisé dans un souci de sécurité (mise en colis, préparation du transport, ...) • Organisation des colis dans l'espace dédié permettant de faciliter le chargement du véhicule de transport • Transmission des informations liées au transport ... <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>L'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention (outillages, documentation technique, moyens de mesure, pièces de rechange, moyens de protection, ...) est préparé et répertorié de manière exhaustive.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...).</p> <p>Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les notions de risques sont identifiées et connues.</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, ...)</p> <p>La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire.</p> <p>La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté.</p>	<p>Le matériel nécessaire est identifié et préparé selon le descriptif des documents applicables.</p> <p>L'ensemble du matériel a été replié de manière exhaustive dans le respect des prescriptions, des procédures et de la sécurité.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>3. Vérifier le respect des conditions d'intervention sur site nucléaire</p>	<p>A partir d'une intervention préparée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et les documents applicables.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. L'ensemble des procédures (réglementaires, qualité, de validation, ...) est connu et appliqué méthodiquement tout au long de l'intervention (tant dans le cadre d'une intervention normale que dans le cadre d'un écart en cours d'intervention). Les signatures de validation des étapes de préparation sont vérifiées. Les caractéristiques techniques des installations à vérifier sont identifiées. L'accompagnement des intervenants d'exploitation et de maintenance dans la bonne application des règles radioprotection est réalisée.</p>	<p>Le respect des conditions d'intervention est vérifié avec les moyens de contrôle adaptés.</p> <p>Les consignes de santé, sécurité et sûreté, appliquées sur le site, sont respectés.</p>
	<p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p>	<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> La nature et les moyens de contrôles sont adaptés. La documentation nécessaire à l'intervention est préparée et en adéquation avec l'installation à vérifier (réglementation, procédures, rapport de visites précédentes, instructions, de validation, ...)</p>	
	<p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Suivant les procédures/autorisations, toute anomalie ou écart est constaté et rapporté à la hiérarchie ou au responsable d'intervention selon les procédures mise en place.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, ...) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>4. Réaliser l'intervention sur site nucléaire dans le cadre des procédures établies</p>		<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. L'ensemble des actions est connu, appliqué et adapté dans le respect des règles de radioprotection : - Mesures d'irradiation et de contamination, - Lecture de cartographie de zone de relevés lors d'interventions antérieures, - Mesure et surveillance de sa dosimétrie individuelle - Port de protections individuelles - Confinement - Tri des déchets, ...</p>	
	<p>A partir d'une intervention préparée et vérifiée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et les documents applicables.</p>	<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> L'ensemble des moyens d'intervention (outillages, moyens de mesure, pièces de rechanges, matériels et équipements nécessaires, moyens de balisage, de confinement et de protection des intervenants...) est répertorié et préparé physiquement de manière exhaustive et dans le respect des procédures et des règles de radioprotection.</p>	<p>L'efficacité de l'intervention est vérifiée avec les moyens de contrôle adaptés.</p>
	<p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p>	<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place.</p>	<p>La solution mise en œuvre permet de respecter les conditions d'intervention dans le cadre de la sûreté, de la qualité et de la sécurité sur site nucléaire.</p>
	<p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition</p>	<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, ...) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, ...).</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5. Identifier un écart suite à une intervention sur site nucléaire et appliquer les solutions préétablies</p>	<p>Après une intervention générant un écart et pour laquelle la mise en place d'une solution préétablie est nécessaire.</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. Les écarts liés au mode opératoire prescrit ou à l'environnement sont détectés. La méthode d'adaptation permet de traiter l'écart de manière efficace.</p>	<p>La solution mise en œuvre permet de respecter les conditions d'intervention dans le cadre de la sûreté, de la qualité et de la sécurité sur site nucléaire.</p> <p>La mise en place des actions correctives en cas d'écart est effectuée.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> La réalisation des mesures radiologiques (débits de dose, contrôles surfaciques et atmosphériques, ...) est faite.</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. L'alerte en situation d'urgence en proposant à tout moment au responsable d'installation l'arrêt de la production ou d'une opération particulière (chantier, opération de maintenance, ...) est réalisé en cas d'écarts significatifs des conditions de sécurité liées à la radioprotection.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, ...) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire.</p> <p>La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>6. Effectuer un retour d'expérience suite à une intervention sur site nucléaire</p>	<p>Après une intervention générant un écart et solutionné par la mise en place d'une solution préétablie.</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. La traçabilité du travail (retranscription fidèle de l'ensemble des événements dans un langage adapté) est assurée à toutes les étapes. La nature et précision des informations transcrites (technique, documentaire, environnemental, organisationnel, ...) sont relevées. Les difficultés rencontrées ou points de vigilance avec propositions d'améliorations concourant à l'efficacité du travail sont notés. Les informations concrètes relatives aux activités d'installation ou de réhabilitation sont transmises selon les modalités de l'entreprise et du site d'intervention. La synthèse des informations tient compte des événements (aléas, mesures d'ajustement, observations diverses, temps et délais de réalisation...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> La transmission des informations est réalisée selon l'organisation de l'entreprise et du site d'intervention : compte-rendu oral, réunion de fin de chantier, PV de réception, suivi d'intervention, clôture d'un Ordre de Travail...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. La transmission d'informations est assurée auprès du responsable opérationnel du site d'intervention (maintenance, qualité, service supports...) et du responsable hiérarchique de l'entreprise intervenante. Les informations transmises sont exploitables par l'encadrement tant au niveau du reporting que de la valorisation des activités.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, ...).</p>	<p>Les éléments de retour d'expérience sont renseignés de manière précise et avec le vocabulaire technique adapté en s'appuyant sur des données pertinentes dans le respect des règles de présentation en vigueur.</p> <p>Les éléments transmis sont exploitables</p>

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'EVALUATION</p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRISE</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>
<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p style="text-align: center;">ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise</p>	<p style="text-align: center;">AVIS DE L'ENTREPRISE.</p> <p>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>

ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats¹ par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.